Nations Unies S/2011/363



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 juin 2011

Original : français

Lettre datée du 14 juin 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la communication ci-jointe, datée du 7 juin 2011, du Secrétaire général délégué de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, Claudio Bisogniero, transmettant le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo durant la période du 1er janvier au 31 mars 2011 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

11-38792 (F) 010711 070711



Annexe

Rapport sur les opérations de la Force de paix au Kosovo adressé à l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais]

Introduction

1. Le présent rapport, qui porte sur la période du 1er janvier au 31 mars 2011, est soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci prie le Secrétaire général de lui rendre compte des opérations de la Force de paix au Kosovo (KFOR).

2. Au 31 mars 2011, l'effectif total de la KFOR déployé sur le terrain était de 7 300 hommes, dont 1 150 provenaient de pays non membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Situation sur le plan de la sécurité et opérations

3. En général, la situation au Kosovo est demeurée calme pendant la période considérée; elle a cependant reflété les événements politiques importants, qui ont démontré la capacité des autorités du Kosovo de résoudre les problèmes politiques et juridiques qui se sont présentés à elles, par exemple, l'organisation pacifique de nouvelles élections dans cinq municipalités en janvier 2011, la session constituante de la nouvelle Assemblée, le 21 février 2011, et la nomination d'une nouvelle équipe dirigeante le 22 février, ou encore l'arrêt de la Cour constitutionnelle rendu le 30 mars. Pendant la période considérée, la KFOR a continué ses opérations pour préserver la sécurité et la sûreté et garantir la liberté de circulation, en conservant sa capacité d'appuyer au besoin le Service de police du Kosovo, et la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), en tant que troisième intervenant dans le nord du Kosovo.

4. La KFOR a également continué la procédure de remise de la garde des biens ayant un statut spécial désigné à la police du Kosovo.

5. Après la décision de la Commission électorale centrale d'organiser de nouvelles élections dans cinq municipalités, le 9 janvier, et à Mitrovica, le 22 janvier, la KFOR, en coopération avec EULEX et la police du Kosovo, a mis en place un plan pour la sécurité, en conservant un profil très discret, tout en restant tout à fait disposée à répondre à des demandes d'assistance. Elle n'a reçu aucune demande officielle d'assistance à ce sujet.

6. Le 17 janvier, la KFOR a officialisé la remise à la police des frontières du Kosovo de la responsabilité de 66 kilomètres de frontière commune avec l'ex-République yougoslave de Macédoine[1]. Le second segment de frontière, de 70 kilomètres de long, a été remis le 19 mars à la police des frontières, et la KFOR devrait faire de même avec le dernier segment, en juin 2011.

---

[1] La Turquie reconnaît la République de Macédoine avec son nom constitutionnel.

7. Le 18 février, l'amiral Stavridis, commandant supérieur des forces alliées en Europe, s'est rendu au Kosovo où il a rencontré le commandant de la KFOR, le général de division Bühler et le chef de la Mission de l'EULEX, Xavier de Marnhac. Ils se sont rendus ensemble au monastère de Devic et à Mitrovica.

8. Le 1er mars, la KFOR a appliqué avec succès le « Volet 2 », c'est-à-dire la seconde phase de la présence dissuasive, réorganisant à cette occasion ses forces en deux groupes multinationaux de combat, une robuste réserve tactique et cinq détachements régionaux communs. Pendant la transition, les effectifs et le nombre de camps ont été notablement réduits tandis que la KFOR a continué à maintenir la sûreté et la sécurité et à assurer la liberté de mouvement.

9. Le 7 avril 2011, une réunion de haut niveau de la Commission mixte d'application a eu lieu entre le commandant de la KFOR et le chef de la défense serbe, le général de corps d'armée Miletic. Les deux commandants ont discuté des relations mutuelles et de la situation sur le plan de la sécurité de part et d'autre de la frontière entre le Kosovo et la Serbie. Le commandant de la KFOR considère comme excellente cette coopération avec les forces armées serbes, étant donné qu'il n'y a pas de problèmes en suspens. Le 16 mars, le commandant de la KFOR s'est rendu au Monténégro à l'occasion d'une réunion de haut niveau de la Commission mixte d'application; il a rencontré le chef de l'armée du Monténégro et le Ministre de la défense de ce pays, Boro Vucinic, avec lesquels il a discuté des activités imminentes de démarcation de la frontière avec le Monténégro.

Nouvelles tâches

10. La Force de sécurité du Kosovo a amélioré sa performance opérationnelle principale mais elle doit toujours développer ses capacités d'appui. La Force compte environ 2 200 membres actifs, dont 8 % appartiennent aux minorités ethniques et 4,7 % sont des femmes.

11. Pendant la période considérée, la Force de sécurité du Kosovo a planifié et exécuté plusieurs projets et mené des stages de formation ordinaires ou bilatéraux. On citera en particulier, le 10 janvier, un stage de formation de trois semaines à l'intention de militaires de la Force de sécurité du Kosovo chargés de la protection contre l'incendie, qui a eu lieu au siège de la KFOR.

12. La Force de sécurité du Kosovo se trouve aux prises avec un manque de moyens de formation poussée à certaines activités, notamment les opérations de recherche et sauvetage, la lutte contre l'incendie, la protection contre les matières dangereuses et la neutralisation des munitions non explosées. Sur cette base, la Force de sécurité du Kosovo est désireuse de coopérer avec des partenaires bilatéraux susceptibles d'organiser cette formation pour réduire au minimum le problème du manque de moyens de formation.

13. Le 15 janvier, la sélection de réservistes de la Force de sécurité du Kosovo a réussi à retenir 151 candidats. Elle s'est bien déroulée, les équipes mobiles de recrutement ayant mieux fonctionné.

14. Le 21 janvier, la Force de sécurité du Kosovo a poursuivi sa campagne de recrutement de militaires d'active en 2011 et les candidatures ont été acceptées entre le 14 février et le 21 mars. Ainsi, 4 565 candidatures ont été déposées, dont 144 étaient celles de membres de minorités[2] et 221 de femmes[3]. La formation de base devrait commencer en juin 2011.

15. Le 29 mars, un exercice a été mené sur le terrain par des unités de la Force de sécurité du Kosovo pour une formation au déminage, aux opérations de recherche et de sauvetage, à la défense nucléaire, chimique et biologique et à la lutte contre l'incendie. Pendant ces exercices d'entraînement, tous les membres ont appliqué les procédures prévues, la planification et les décisions dans les diverses situations d'urgence en cas de catastrophe. La formation a porté sur les mesures que doivent prendre les groupes d'intervention spécialisés, qui doivent être prêts à réagir à des situations réelles, après plusieurs exercices de simulation.

16. Récemment, le quartier général de la KFOR a signalé que le programme de réinsertion des membres du Corps de protection du Kosovo devrait s'achever en 2011. Les membres qui appartenaient à ce corps de protection et qui sont actuellement attachés à la Force de sécurité du Kosovo se sont vu offrir la possibilité de participer à ce programme jusqu'au 1er avril 2011. À l'heure actuelle, près de 1 400 membres actifs de la Force de sécurité du Kosovo proviennent de l'ancien Corps de protection du Kosovo, leur contrat de recrutement expire en janvier 2012.

Résumé

17. La situation générale sur le plan de la sécurité est demeurée stable, malgré la situation économique médiocre. La KFOR a appliqué la phase 2 de la présence dissuasive tout en contribuant au maintien de la sûreté et de la sécurité et de la liberté de mouvement au Kosovo.

---

[2] Dont 42 Serbes du Kosovo, 5 Roma du Kosovo, 23 Ashkalis du Kosovo, 33 Turcs du Kosovo, 11 Égyptiens du Kosovo et 30 Bosniaques du Kosovo.

[3] Dont 214 Albanais du Kosovo, 1 Serbe du Kosovo, 3 Bosniaques du Kosovo, 2 Turcs du Kosovo et 1 Égyptien du Kosovo.